

COUR SUPRÊME

# Vers la validation du projet de statut des conseillers de la Section des comptes

**Dans la perspective de la création d'une Cour des comptes, les autorités ont décidé de renforcer les capacités opérationnelles de la section des comptes de la Cour suprême. En plus de l'augmentation du nombre de conseillers et du personnel d'appui, il s'agira d'apporter des modifications à la loi organique fixant les règles de fonctionnement et la procédure de suivi devant cette cour de même que les dispositions relatives au statut des conseillers de la section des comptes.**

PAR **Youssef Camara**

Le gouvernement a adopté, en avril 2005, un plan d'action d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques.

Dans le cadre des actions initiées pour le compte de ce programme, la composante section des comptes du projet Appui au processus et institutions démocratiques (APID) financée par le PNUD, organise depuis hier, à l'hôtel Nord-Sud, un atelier de restitution et de validation des projets de lois sur la Cour suprême et por-

tant statut des magistrats de la section des comptes. La cérémonie d'ouverture était présidée par le vice-président de la Cour suprême, Ousmane Diakité, en présence du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des relations avec les institutions, Bady Ould Ganfoud, du président de la section des comptes, Ouéna Niaré et du Coordinateur de l'APID, Fassery Doumbia.

Cette rencontre qui va durer trois jours regroupe, aux côtés des participants maliens, des magistrats des Cours des comptes de l'Uemoa, de France, du Maroc, de la Mauritanie, de la Tuni-

sie, du Sénégal et du Burkina Faso. Il s'agira pour eux de se pencher sur l'examen et à la validation de deux importants projets de loi.

Le premier concerne le projet de loi organique modifiant la loi organique n°96-071 du 16 décembre 1996 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure de poursuite devant elle. Le second est le projet de loi portant statut des conseillers de la section des comptes de la Cour suprême.

Ces réformes sont la traduction de la volonté du gouvernement d'instaurer une bonne gestion des ressources humaines traduite par un vaste programme de transformation et d'amélioration de tous les aspects de l'action publique en vue d'apporter des réponses satisfaisantes aux nombreuses demandes des populations. Le plan d'action à moyen terme dont la deuxième action prioritaire vise à renforcer la gouvernance et à accroître la transparence visait à moraliser la gestion des finances publiques, éle-

ver le système de contrôle à un standard de qualité international et diffuser les informations auprès du public. Pour le président de la Cour suprême, Ousmane Diakité, "l'existence d'une institution supérieure de contrôle, au sens des normes internationales communément admises, trouve sa justification dans l'instauration de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des deniers publics".

La mission confiée à la section des comptes participe à cet objectif. C'est pourquoi les autorités ont décidé, dans la perspective de la création d'une future Cour des comptes, de renforcer les capacités opérationnelles de la section des comptes. En d'autres termes, il s'agit de porter l'effectif des conseillers de 15 à 67 et celui du personnel d'appui de 12 à 35 agents à l'horizon 2008. "Certes, ces réformes sont coûteuses", dira M. Diakité avant d'ajouter, en citant Javelberge, le président de la Cour fédérale d'Allemagne "on ne saurait économiser sans



**Fassery Doumbia, Coordinateur du projet APID qui pilote la réforme au niveau de la Section des comptes de la Cour Suprême.**

dépenser" car "un contrôle effectif et une gestion transparente des deniers publics, peuvent rapporter annuellement à l'Etat l'équivalent du ¼ de ses recettes budgétaires". Auparavant, le représentant résidant par intérim du PNUD au Mali, Philippe Poinot, qui s'est ré-

joui du niveau de participation a souhaité qu'au terme de cette rencontre, la Cour suprême puisse disposer de projets de textes de qualité permettant de créer les conditions favorables pour que la section des comptes puisse pleinement jouer son rôle. **Y.C**